

MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr www.impots.gouv.fr

> Paris, le 14 décembre 2015 N° 569

Impôts des professionnels – Echéances du 15 décembre 2015 (CFE - IFER - IS - TVA...) La Direction générale des Finances publiques vous informe :

L'obligation de paiement des impôts en ligne pour les professionnels et notamment de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de l'imposition forfaitaire des entreprises à réseau (IFER) à la date du 15/12 implique que des comptes professionnels soient ouverts pour cette date dans l'espace dédié sur impots.gouv.fr.

Compte tenu du très grand nombre de connexions à l'approche des échéances, des usagers peuvent rencontrer des difficultés pour réaliser leurs opérations de création ou de paiement en ligne.

En tout état de cause la DGFiP n'appliquera pas de pénalité en cas de retard de paiement causé par ces difficultés techniques.

Par ailleurs, des liens complémentaires viennent d'être mis en place pour :

- gérer les comptes bancaires : https://cfspro.impots.gouv.fr/opale_usager/
- payer la CFE (avec votre numéro de SIREN et le numéro de votre avis) <u>:</u> http://www.impots.gouv.fr/portal/static/pro/temp_acces/acces_direct_adelie.htm

Contact presse : Direction générale des Finances publiques, Cabinet et Communication : 01 53 18 86 95

